Deloitte.

# Communiqué de presse

**Zurich, le 8 octobre 2026**

## L’industrie de l’armement considère la révision prévue de la loi fédérale sur le matériel de guerre comme un facteur clé de compétitivité

**L’industrie suisse de l’armement espère que la révision de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG) lui permettra de bénéficier de conditions d’exportation plus prévisibles. Du point de vue du secteur, les ajustements prévus faciliteraient l’approvisionnement fiable de la clientèle ainsi que les décisions d’investissement, comme le montre une récente enquête menée par Deloitte auprès d’entreprises directement ou indirectement concernées. En cas de rejet de la révision de la LFMG, plus de neuf entreprises sur dix craignent un affaiblissement de la Suisse en tant que pôle d’innovation en matière de sécurité. Par ailleurs, près des deux tiers s’attendent à ce que des emplois soient délocalisés à l’étranger.**

Le 29 novembre 2026, la population suisse se prononcera sur la révision de la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG). Le projet du gouvernement et du Parlement vise à faciliter l’exportation d’armements vers des États partenaires clairement définis et à autoriser des dérogations supplémentaires en matière de réexportation de matériel de guerre. Une enquête menée par la société d’audit et de conseil Deloitte auprès de 66 entreprises suisses directement ou indirectement concernées par la révision de la LFMG révèle les conséquences auxquelles elles s’attendent en fonction du résultat de la votation. Les entreprises interrogées représentent environ un tiers du marché total.

**Situation initiale : les contrôles à l’exportation, un facteur de compétitivité**
Le contexte géopolitique et sécuritaire, et par conséquent les conditions-cadres régissant les exportations d’armements, ont considérablement évolué ces dernières années. « Compte tenu de la forte augmentation des besoins en matériel de défense, de la nécessité de coopérer sur le plan international en matière de sécurité ainsi que des menaces qui pèsent sur les chaînes de valeur et d’approvisionnement, il est désormais essentiel pour la base technologique et industrielle suisse importante pour la sécurité de pouvoir planifier ses exportations de manière fiable et de participer à des programmes internationaux », explique Ralph Wyss, responsable du secteur de l’industrie de la défense chez Deloitte Suisse.

Près des deux tiers, soit 64% des fabricants d’armement interrogés concernés par la LFMG, indiquent que leurs exportations sont actuellement fortement, voire très fortement, entravées par les contrôles à l’exportation en vigueur. Près de la moitié des fabricants de biens militaires spécifiques, tels que les simulateurs militaires, ainsi que près de la moitié des fabricants de biens à double usage, comme les équipements de laboratoire ou les drones, considèrent également que les règles en vigueur représentent un obstacle. Dans ce contexte, les entreprises accordent une grande importance à la simplification des règles d’exportation : selon l’enquête, 72% des entreprises qui fabriquent du matériel de guerre et 63% de celles qui produisent des biens militaires spécifiques considèrent que la simplicité des règles d’exportation est « très importante ».

© 2026 Deloitte SA

**Un « oui » renforcerait l'industrie suisse de l'armement**
En cas d'adoption de la révision de la LFMG, 93% des entreprises interrogées s'attendent à un renforcement global de l'industrie suisse de l'armement. Bon nombre d'entre elles fournissent des composants ou des technologies dans le cadre de programmes internationaux d'acquisition et de développement et dépendent, par conséquent, de livraisons à l'étranger fiables et prévisibles. En cas de « oui », huit entreprises sur dix s'attendent à un renforcement de la compétitivité internationale de l'industrie suisse de l'armement, et 77% à davantage de possibilités de participer à des programmes internationaux d'acquisition et de développement.

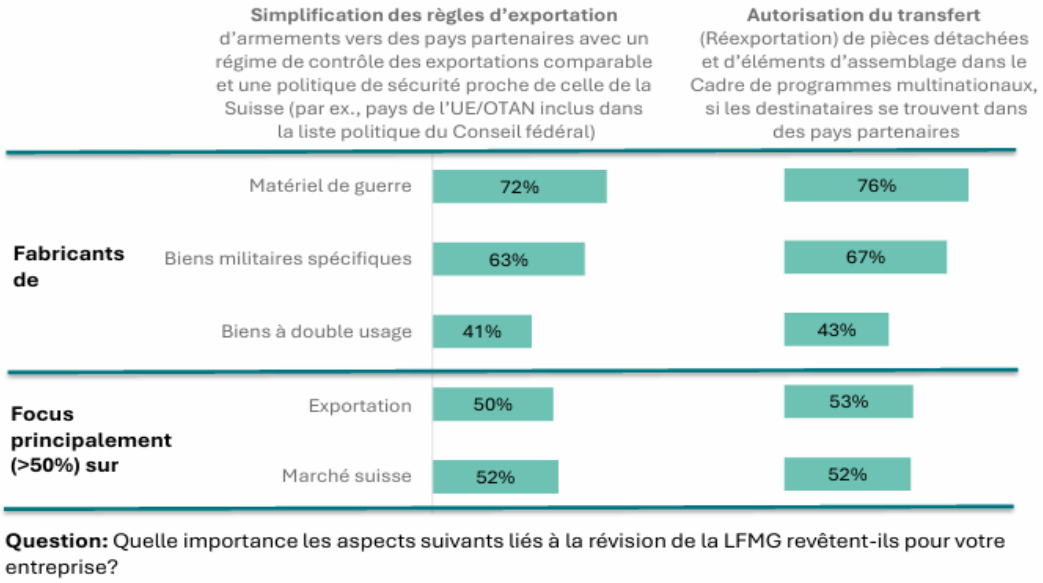



*Figure 1 : Simplification des règles d'exportation et autorisation de la réexportation*.

Selon 87% des entreprises interrogées, de meilleures opportunités d'exportation devraient se traduire par une meilleure performance des entreprises. Ce sont surtout les entreprises tournées vers l'exportation (76%) et les fabricants de matériel de guerre (64%) qui s'attendent à des retombées positives sur leur chiffre d'affaires au cours des trois à cinq prochaines années si la révision de la loi est adoptée. Dans le même temps, deux tiers des entreprises s'attendent à ce que leurs décisions en matière d'investissement soient facilitées. Certaines entreprises interrogées n'envisagent toutefois pas une inversion rapide de la tendance et invoquent les investissements déjà réalisés à l'étranger.

**Affaiblissement du pôle technologique suisse en cas de « non »**
En cas de rejet de la révision de la LFMG, les entreprises interrogées craignent que la Suisse ne soit exposée à des risques en tant que pôle technologique et industriel : 91% des entreprises interrogées sont convaincues que la Suisse pourrait, à long terme, voir son importance diminuer dans le domaine des technologies clés liées à la sécurité. Plus de la moitié s'attend en outre à des conséquences négatives sur les investissements consacrés à la recherche et au développement.

À cela s'ajoutent les répercussions négatives attendues sur les exportations et les commandes internationales : 76% des entreprises interrogées craignent que l'accès aux chaînes d'approvisionnement internationales ne soit entravé, et 74% s'attendent à une baisse du nombre de commandes. Si les restrictions à l'exportation actuellement en vigueur sont maintenues, les entreprises du secteur estiment que cela compliquera la collaboration avec la clientèle étrangère. Les entreprises interrogées craignent que les marchés soient de plus en plus souvent attribués à des entreprises situées dans des pays où les conditions d'exportation sont moins restrictives. Elles évoquent également les répercussions sur le marché du travail en Suisse : 64% des entreprises s'attendent à ce qu'en cas de rejet de la révision de la loi, des emplois soient délocalisés à l'étranger. Un chiffre qui s'élève à 84% chez les fabricants de matériel de guerre.

© 2026 Deloitte SA

**Focus sur l'attractivité de la place économique**
« Les résultats de l'enquête montrent à quel point les conditions d'exportation influencent les choix d'implantation et la compétitivité des entreprises interrogées. Si les nouvelles technologies sont de plus en plus développées à l'étranger, cela nuira à long terme à la compétitivité technologique de l'industrie suisse de l'armement. Par conséquent, des conditions d'exportation prévisibles et fiables constituent un facteur déterminant dans les décisions relatives à l'implantation et aux investissements de cette industrie importante pour la sécurité », déclare Ralph Wyss.

**À propos de l'enquête**
L'enquête de Deloitte sur la révision de la LFMG a été réalisée du 16 juillet au 23 août 2026 avec le soutien de Swissmem. L'enquête comprenait des questions d'évaluation quantitative ainsi que des champs permettant d'ajouter des commentaires qualitatifs. Au total, 66 entreprises ont participé à l'enquête. Ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires en Suisse, y emploient du personnel et sont concernées, directement ou indirectement, par la révision de la LFMG – ce qui représente environ un tiers de l'ensemble des entreprises de production. 35% des entreprises interrogées produisent principalement pour le marché intérieur suisse, tandis que 52% exportent la majeure partie de leur production. 38% fabriquent du matériel de guerre relevant de la LFMG, 41% produisent des biens militaires spécifiques qui ne constituent pas du matériel de guerre au sens classique du terme, et 67% produisent des biens à double usage pouvant être utilisés aussi bien à des fins civiles que militaires.

Contact : Michael Wiget
Responsable Communication Externe
Tél. : +41 58 279 70 50
E-mail : mwiget@deloitte.ch

Contact : Kevin Capellini
Communication externe
Tél. : +41 58 279 59 74
E-mail : kcapellini@deloitte.ch

Deloitte Suisse

Deloitte propose des services professionnels intégrés en Audit & Assurance, Tax & Legal, Strategy, Risk & Transaction Advisory et Technology & Transformation. Avec environ 2'500 collaborateurs répartis sur les sites de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lugano et Zurich (siège), Deloitte propose ses services à des entreprises et à des institutions de toutes formes juridiques et de toutes tailles, opérant dans tous les secteurs d'activité en Suisse.

Nos équipes fournissent des résultats mesurables et durables qui contribuent à renforcer la confiance du public dans les marchés financiers et permettent à nos clients d'évoluer et de prospérer. Fort de plus de 180 ans d'histoire, Deloitte est présent dans plus de 150 pays et territoires et emploie environ 470'000 professionnels dans le monde entier.

La désignation Deloitte fait référence à une ou plusieurs des entités suivantes : Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), son réseau mondial de cabinets membres et leurs entités liées (collectivement désignés sous le nom d'« organisation Deloitte »). DTTL ainsi que chacun de ses cabinets membres et chacune de leurs entités liées constituent des entités juridiques distinctes et indépendantes, qui ne peuvent s'engager ou se lier mutuellement à l'égard de tiers. DTTL, chacun de ses cabinets membres et chacune de leurs entités liées ne sont responsables que de leurs propres actes et omissions, et ne sauraient être tenus responsables des actes ou omissions des autres entités. DTTL ne fournit pas lui-même de services aux clients. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site www.deloitte.com/about.

Deloitte SA est une société d'audit agréée et surveillée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les informations contenues dans ce communiqué de presse étaient exactes au moment de sa publication.

© 2026 Deloitte SA

© 2026 Deloitte SA